

Crise du logement pour les martinets noirs: l'église les prend sous son aile

Le village sert de précurseur dans une opération de sauvegarde du volatile migrateur.

«Je ne mettrai point dehors celui qui viendra à moi.» Cette citation biblique qui figure au fronton de l'église de Saint-Oyens ne s'applique désormais plus aux seuls humains qui passeraient par là. Depuis hier, quarante nichoirs ont été installés pour accueillir des martinets noirs, un oiseau migrateur qui vient se reproduire dans nos régions, et dont les possibilités de séjourner se réduisent comme peau de chagrin.

C'est pour sauver le martinet noir que le Bureau de travaux et d'études en environnement (BTEE) a mis sur pied un programme d'occupation pour chômeurs depuis le 1er mai 1997. Une trentaine de demandeurs d'emploi ont jusqu'ici procédé à des recensements de site de nidifications dans 47 communes de La Côte. «Leur travail

consiste également à poser des nids artificiels pour aider les oiseaux à trouver refuge», précise Stéphane Pillet, directeur du BTEE.

Rénovations en cause

Le martinet noir, qui remonte depuis l'Afrique pour pondre en Suisse, se loge dans les trous et autres infrastructures des maisons. Chaque rénovation réduit ses possibilités alors que les constructions nouvelles n'en offrent généralement aucune. A Saint-Oyens, c'est l'église qui a été restaurée. Son clocher ne permettait plus aux volatiles de trouver asile.

Le village du Pied du Jura a donc accepté de jouer les précurseurs en collaboration avec le BTEE. Les responsables du programme se

sont félicités de la participation non seulement des autorités locales mais également d'une partie de la population, certains privés ayant aussi accepté la pose de nids sous leur

toit. «Nous espérons ainsi résoudre cette crise ornithologique du logement», relève le syndic Jean-Claude Thiébaud.

M. Jot. □

Détruire les nids est amendable

Au contraire de l'hirondelle, le martinet noir ne lâche pas ses fientes en contrebas de son nid. Ils font pourtant tout deux l'objet d'une destruction fréquente de leur habitat. «C'est illégal. L'amende se situe entre 1000 et 5000 francs», rappelle Patrick Jacot, ornithologue au BTEE et fondateur du COR (Centre ornithologique de réadaptation) à Genthod (GE).

Le COR offre de nombreuses options aux propriétaires qui voudraient limiter les nuisances des oiseaux sans tomber dans l'illégalité. «Si on continue à supprimer les possibilités de nidification, dans dix ans il n'y aura plus d'hirondelles ou de martinets noirs», poursuit-il.

Le COR se déplace et pose gratuitement (seul le matériel est au frais du propriétaire) des nids artificiels permettant de choisir l'endroit où les oiseaux s'installeront et des planchettes récupérant les excréments. «Nous avons différentes couleurs qui rendent ces éléments pratiquement invisibles», précise M. Jacot. En tous les cas, le centre ornithologique prodigue des conseils à tous ceux qui sont confrontés à de tels soucis.

M. Jot. □

COR (Centre ornithologique de réadaptation), 47 chemin des Chênes, 1294 Genthod. Tél. (077) 24 33 07.



Patrick Jacot (ornithologue au BTEE), Stéphane Pillet, directeur, et Jean-Claude Thiébaud, syndic, avec les modèles de nichoirs qu'ils proposent.

Alain Rouèche